

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 9 (1910)
Heft: 3-4

Artikel: La trilogie de la vie [2ème partie]
Autor: Gauchat, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TRILOGIE DE LA VIE

-‡-

II

fèrmalyè, s. f. pl. fiançailles.

fèrmalyè (Vd, V, F), *frèmædè* (Vd Château-d'Œx), *fèrmadè* (V Conthey), *farmāls* (V Châble, *Atl. ling. d. l. Fr.* 563, l'a doit être bref).

1. fiançailles; 2. contrat de mariage; 3. repas de fiançailles.

1. *Mé sovigno d'on pouro coüer, qu'a veindu la senanna de sé fermaillé un boccon dè courti, por conteinta lé valèt*, je me souviens d'un pauvre individu qui a vendu, la semaine de ses fiançailles, un morceau de jardin pour contenter les jeunes gens (pour payer la rançon due à la société de garçons, v. *maryāzo*, *Encycl.*), Bridel, *Valets, Recueil Corbaz*, p. 57. *Quānd nos irans bas per stau fins, Avuei noutrès Ermaillès, Te mè parlavè, m'in sovins, Totèvi dè fermaillès*, Quand nous étions là-bas dans ces prés, Avec nos bestiaux, Tu me parlais, je m'en souviens, Toujours de fiançailles (*Bergère abandonnée, Helv. Alm.* 1810, p. 121). *Féra lè fèrmalye*, célébrer les f. F. Nous n'avons pas d'exemples pour les sens 2 et 3, indiqués par Dumur, *Voc.*, mais notre correspondant de Château-d'Œx définit le mot: « reconnaissance ou contrat de mariage entre les époux », et Barman donne dans son *Voc.*, outre le sens de fiançailles (Martigny), celui de « fête du jour du mariage ». Comp. *fèrmalyè* (V Lens) = repas de fiançailles.

Hist. Le mot est tombé en désuétude dans les cantons de Vaud et du Valais, mais il est encore bien vivant et attesté par

tous les dictionnaires dans celui de Fribourg. Il a dû être très répandu : on trouve *fermalhas*, fiançailles, en ancien provençal : *fermaille*, avec le sens plus général de traité, accord, en vieux français. Plusieurs patois français modernes ont conservé le mot avec notre sens, tandis qu'en provençal d'aujourd'hui il a pris la signification plus spéciale de repas de fiançailles. Dans la Suisse romande, il a eu pour concurrents : les mots français *fiançailles*, *promesse(s) de mariage*, *accord*, *accordailles*, outre les mots patois *akòrdairon* (Vd) et *grintō* (Vd), voir sous ces mots. Le verbe (*se*) *fiancer* est peu populaire dans nos contrées : il est emprunté à la langue littéraire ou remplacé par *promettre*, *être promis*, *s'accorder*, *s'arranger*, *s'engager*, *s'épouser*, *faire le naud*. Il existe cependant des termes autochtones : *krintā*, *èkrintā* (V, comp. *grintō*, cité plus haut) et *s'alyansi* (« s'allier » N), voir ces mots. La carte 563 de l'*Atlas ling. de la France* (*ils sont fiancés*) présente la même bigarrure de termes, mais plus en grand. *Le fiancé*, *la fiancée* se disent, en laissant de côté certaines tournures ironiques, très occasionnelles, avec le mot français, plus ou moins adapté au patois (voir sous *fyansé*), ou en employant des mots tels que *le prétendu*, *le futur*, *l'époux*, *le sien* (V), *son grivois*, *sa grivoise* (N Val-de-Travers); mots du crû : *tsèrmalai* (Vd Vallorbe), qui a signifié d'abord autre chose, voir *maryādzo*, *Encycl.*, *mélin* (Vd Chenit), « *le pain brûlé* » = fiancé, « *la miche brûlée* » = fiancée (Vd Salvan), *la bé*, *lä bäl* (« beau » B), etc. Plusieurs de ces derniers répondent aussi à l'idée de *bon ami*, voir sous *an.mā*. Mais l'expression la plus usitée pour *fiancé*, -*ée* est *le promis*, *la promise*, voir sous *pròmè* (*pròmetu*). Vieilli : *akòrdāya*, fiancée (Vd). Périphrase humoristique : *nè fəðə*, *nè fèna*, *nè putan*, *nè vèva*, « ni fille, ni femme, ni putain, ni veuve », = fiancée (Vd Leysin).

L'expression *fèrmalyè* est tirée du latin *firmus*, firmare, rendre valide, garantir, pris dans un sens juridique (comp. le développement de sens *firmarè* → *signer* en italien), à l'aide du suffixe *-alia*, emprunté dans ce cas peut-être à *sponsalia*,

fête de fiançailles. Ce dernier s'est perpétué, chez nous, très faiblement, sous la forme *épòzalyè* (voir ce mot).

Encycl. 1. Les fiançailles, qui étaient, pendant le haut moyen âge, une espèce de marché conclu entre le fiancé et le père ou tuteur de la fiancée, ont beaucoup perdu de leur **ancienne importance**. Le terme de *fèrmalyè*, ainsi que ses synonymes (p. ex. *accòrdairon*; *grintô*, de **credentale*, comp. en vieux français *creanter*, *graanter* = garantir) renferment en eux-mêmes le souvenir du respect avec lequel on traitait la chose et de sa valeur juridique. Le déclin actuel des mots symbolise celui des usages. M. E. Ritter a publié dans les *Etrennes chrétiennes* de 1887, p. 167-193, de curieux extraits des registres du Consistoire et du Conseil de Genève, datant du XVI^e au XVIII^e siècle et démontrant quelle importance on accordait jadis aux promesses et aux gages échangés entre fiancés. Les Conseils avaient le pouvoir de les déclarer nuls ou de forcer les rétractants à les maintenir. « Que nulle promesse de mariage ne se fasse clandestinement..., mais qu'il y ait pour le moins deux témoins, gens de bien et de bonne réputation. » (*Ordonnances ecclésiastiques passées en Conseil gén. en 1576*; Ritter, p. 170). Nous lisons dans les *Mémoires* d'Abraham Chaillet (Neuchâtel): 1664. « Le 8 janvier sont estées faictes les fyancailles de Marguerite ma fille, en ma maysson, avec Louy fils de feu noble Abraham Chambrier.... Dieu les veuille beginir. Amen. Le traicté de mariage (qui pouvait donc se faire à la même occasion) a esté receu par le S^r Jonas Purry et le gephier Benoict Cortaillod » (*Musée neuch.* 1898, p. 73). Toutefois, M. Ritter produit déjà des pièces d'où il ressort que les Conseils étaient quelquefois impuissants à se faire respecter par des époux récalcitrants. Aujourd'hui, le clergé et le gouvernement n'interviennent pas avant la publication des bans de mariage, à moins qu'il n'y ait une plainte pour dommages et intérêts ou tort moral. Les fiançailles sont devenues affaire privée. Le jeune couple se dispense même assez souvent de la formalité de fiançailles officielles et passe immédiatement de la

« fréquentation » (voir sous *an.mā*) aux « annonces ». M. Gabbud (Bagnes) écrit dans les *Archives s. des trad. pop.* V, p. 48 : « Les projets de mariage ne sont révélés aux parents eux-mêmes qu'au cours des derniers jours précédent la publication des bans. Afin de tout dissimuler jusqu'à la dernière minute, on attend pour *aller marquer* (inscription des bans) que la nuit soit complète : c'est alors seulement que l'on gagne le presbytère par quelque sentier détourné ». Heureuse la jeune fille qui n'a pas besoin de se répéter le proverbe vaudois : *la promèsa d'on galan durè atan tyè on bòtyè blyan* (autant qu'un bouquet blanc).

2. Les vieux papiers publiés par M. Ritter relatent une coutume symbolique dont toute trace a disparu : « la dite Emery requérant que le dit Groby soit condamné à accomplir les promesses de mariage par lui faites à la dite Emery, accompagnées et confirmées par toutes les circonstances pratiquées en semblable cas, jusqu'à avoir **bu ensemble au nom de mariage**, en mêlant le vin du verre de l'un dans celui de l'autre, à la manière accoutumée, en présence de parents, et reçu de part et d'autres les félicitations ordinaires » (année 1701, p. 187, passage reproduit dans les *Archives s. des trad. pop.* I, 74); « *burent en nom de mariage* » (année 1655, ib. p. 176).

3. Nous apprenons de quelle nature étaient les **gages réciproques** : la fiancée reçoit des gants (p. 172, 186 ; coutume conservée dans le Bas-Poitou et dans l'Aunis, voir Scheffler, *Die franz. Volksdichtung und Sage*, I, 164), un quart de louis d'argent, des épingle et une bague ; le fiancé reçoit en retour un mouchoir à pointe (dentelle, p. 176) ; elle reçoit une bague de diamant, lui des bracelets (p. 179). Aujourd'hui on se donne avant tout le traditionnel anneau d'alliance, qui remonte au temps des Latins, appelé *anō*, *baga* (*d'aliyansə*, *dè maryādzə*, *bäg də nas* = noces, B), *vèrdzə* ou *vèrdzèta* (V), ironiquement *frèpa* (frette) ou *fèraðé* (ferraille, V Isérables). Superstition notée à Hermance (G) : pour rester maîtresse dans le ménage, il faut vite courber le doigt quand on reçoit la bague d'alliance,

pour qu'elle ne dépasse pas la jointure. — Le fiancé fait aussi cadeau d'autres bijoux : broches, colliers, pendants d'oreilles, montre en or, ou de pièces d'or de 40 ou de 100 francs. Les présents dans leur ensemble portent le nom de *gadzo* (voir ce mot), *ingazèmin* (proprement *engagement*, V), *èy* (= ?, F Montbovon), *èrè* (litt. *arrhes*, F), *mondrè* (du latin *munera*, F). On voit par-ci par-là le mot *promèsè* se matérialiser et prendre le sens de gages (Vd et F). On se sert aussi des désignations générales de *kadō*, *ètrjn.na*, *døn.na*, etc.

4. Le **repas de fiançailles** est peu usité de nos jours. Il portait le nom de *sòpat* (litt. petite soupe, « souper offert autrefois par les fiancés à leurs parents et amis quelques jours avant la noce », B), *səpā*, *choupā*, etc. *di fyansalyè* (Alpes vaudoises), *bala dəmèindzə* (« beau dimanche »), parce que le repas se faisait surtout le premier dimanche de la publication des bans à l'église, chez les parents de l'époux, Vd), *grintou* (Vd Vallée de Joux), *rəbota dou krintā* (« ribote des fiançailles », V Grône), *fèrmalyè* (V Lens), *marinda di fèrmalyè* (F), *mouèrand dē fyinsèy* (B).

5. C'est après les fiançailles qu'il fallait autrefois payer à boire aux sociétés de garçons (voir sous *maryādzo*, *Encycl.*). Bridel raconte dans ses *Valets (Recueil Corbaz*, p. 57) : « Après les fiançailles, il fallait que tous ceux qui se mariaient fissent boire et danser les garçons et les filles du bourg, ou leur donner une quantité d'écus pour se divertir au cabaret. Personne n'osait se rebiffer, si bien que cela gênait fort les fiancés, qui bien des fois ne possèdent pas plus qu'il ne leur faut pour s'ôter la faim et payer le berceau. Je me souviens, etc. (suit la phrase que nous citons parmi les exemples de *fèrmalyè*).

6. M. A. Thomas vient de ramener avec bonheur à un type latin **juxtulare* le mot *djouklla*, qu'il a trouvé dans le *Glossaire* de Bridel, avec la traduction « promettre en mariage son fils ou sa fille tout jeunes » et la mention « Jura » (*Romania*, 1910, p. 238). L'original manuscrit de Bridel, que nous avons sous les yeux, ne contient pas les mots « tout jeunes », qui

doivent être une addition, fondée ou non, de L. Favrat. Les patois modernes ne paraissent plus connaître *djouklyā*, que la phonétique défend du reste d'attribuer au Jura bernois, comme le fait M. Thomas. Par *Jura*, Bridel entend plus généralement la Suisse occidentale (Vallée de Joux, Neuchâtel, Berne).

7. La **rupture des fiançailles** n'a pas donné lieu à la création d'expressions bien intéressantes. On emploie *rompre* et ses synonymes ou d'autres périphrases de circonstance. Citons cependant *dèfyansi* (N), *dèfyinsiə* (B); *dèzakòrdé* (N Val-de-Travers), *dègalyi lə maryādzo* (litt. faire tomber le m., Vd Vaulion), *krapā la kotyujrè* ([faire] sauter la couture (V Salvan).

Mārya. s. f. la rage de se marier.

N'apparaît qu'en Valais, dans le district d'Entremont, terme grossier.

è *dérindja da mārya*, il devient fou de ne point trouver à se marier (Lourtier). è *rin kə é mārya kə mè o mondo an mizèrə*, ce n'est que la rage du mariage qui met le monde dans la misère (Chable). tè *fó i prèdjé dè la mārya po i firè plézi* il te faut lui parler de mariage pour lui faire plaisir (Praz-de-Fort).

Etym. Subst. verbal de *maryā*.

Maryā, v. a. marier, épouser.

maryā (Vd, V, N, B Malleray), *maryā* (F, G), *māryā* (Vd Savigny, influence des formes accentuées sur le radical), *mèryā* (Vd Vallorbe), *mèryā* (N Cerneux-Péq.), *maryè* (B Plagne), *märyā* (B), *mariyè* (V Lens, forme douteuse), *maryi* (G Aire-la-Ville). Est-ce dans la chanson populaire citée par Spazier, *Wanderungen durch die Schweiz*, p. 209, que Bridel a pêché la forme *marida* qu'il indique en deuxième ligne dans son *Glossaire* et qui a l'air d'un îlot provençal en pays romand ?

3^e p. ind. prés. *māryè* (Vd, V, G, N), *mārye* — *mōryè* (F), *mariə* — *maryə* (G), *märjə* (B). 6^e p. ind. prés. *māryon* (Vd, V, G). Part. passé = inf., sauf Bas-Valais : *maryō*, fém. *maryāyə*.

I. v. a. **1.** unir par le mariage. **2.** épouser. **II.** v. réfl. **1.** se marier. **2.** se fiancer (F Gruyère). **III.** part. pass. **1.** qui est marié, e. **2.** époux, épouse, le jour de la noce, allemand *Bräutigam, Braut*, employé souvent au pluriel (voir *èpāo*). Un sens figuré n'est pas attesté dans nos matériaux. Les emplois I, 2 et II, 1 sont dominants dans le langage courant.

I. 1. *Ma mere ne me voulu maridar*, ...ne veut pas me marier (Spazier, *Wanderungen*, p. 209, dans une chanson de Saint-Gingolph, sans doute d'origine étrangère). *Lə p̄etabòson m'a maryā*, l'officier d'état-civil m'a m. (Vd). *L a maryā totè sé fəlyè*, il a marié toutes ses filles, se dit d'un homme qui marche les mains croisées derrière le dos; de même avec la négation: *n'a p̄å maryā*, etc. (Vd Blonay). *È n̄ vin p̄ò a b̄è də maryi tòt sé fəlyə*, il ne vient pas à bout, etc. (G Aire-la-Ville). *rēsta a maryā*, rester célibataire (Vd Blonay). *Mama, maryā mè, lē tètè mè krèchon*, maman, mariez-moi, mes seins se gonflent (chanson pop. défendue en 1579, voir Bridel, *Gloss.* sous *téte*). *Mon p̄era mè von* (veut) *mariā* (chanson pop. Estavayer). *Quan i'ètai fellie à maryā, Lo bon tein que menāvo*, quand j'étais... le bon temps que je menais (*Po recafâ*, p. 195). *Mon p̄era kə mè marie* (mot français), *D'ouna drôla dè fason* (chans. pop. ; noce comique, où la ceinture de noces est remplacée par une chaîne d'oignons, la couronne de mariée par un fond de panier, etc.) *Tyin on märiə lē fèyə*, quand on marie les filles (chanson pop. du Jura bernois, *Arch. s. trad. pop.* IV, p. 146). **I. 2.** *L a maryā la fəlyə ao notéro*, il a épousé la fille du notaire (Vd). *Lé la fan kə maryè la sāi*, c'est la faim qui épouse la soif; se dit de personnes pauvres qui se marient (Vd Blonay). *Tə maryèrəi on soûlon*, tu épouseras un ivrogne, dit-on à une jeune fille qui se mouille beaucoup en lavant du linge (ib.). *L'avāi prau fan dè la mariā*, il avait bien envie de l'épouser (Favrat, *Mél.*, p. 191). *La maryā l'ardzun*, il a épousé l'argent; il a pris sa femme à cause de sa fortune (Vd Penthalaz). *Maryā tsōja*, marier « rien », une personne pauvre (V Evolène). *Maryā ran*, marier rien, se mésallier (F Broye).

Kô è-t a kô tò māryè, qui est-ce que tu épouses ? (V Bagnes). *Mārya lo, lo loouk t'arètèrè proouk*, épouse-le, le loup t'arrêtera assez (la légèreté te passera, V Grône). *On a beintou prau d'ardzein, You ! Por maryâ sa mie, O gué ! Por maryâ sa mie* (chanson de fête de vignerons, 1819, *Po recafâ*, p. 142). Fr. pop. Il a marié sa domestique (Callet); sais-tu que Jacques, le célibataire, va marier la fille à Truchet (Humbert); marier sa femme (Dupertuis); il a marié une institutrice (*Parlons français*); cf. Guillebert, p. 238, Grangier, Péter. Manière de s'exprimer encore très répandue dans toute la Suisse française et au delà (Savoie, Franche-Comté). II. 1. *Sè son maryâ in Verdon*, il se sont mariés à Yverdon (Vd Vaugondry). *Sondzon a lòou maryâ dèvan d'éihr échâ dèréi lè-z oròlyè*, ils songent à se (leur) marier avant d'être secs derrière les oreilles, avant l'âge (Vd Blonay). *Sè maryâ intrø katro lan*, se m. entre quatre planches, mourir, se dit de fiancés qui meurent avant la noce (ib.). *Kan mè su maryâ, Mè su maryâ dè né, Yé prâi on.na fêna Asa, nâirø k'on korbé*, quand je me suis marié.... de nuit, J'ai pris une femme Aussi noire qu'un corbeau (Chanson pop. Vd). *Ché maryâ avoué lo pan è la mota*, se m. avec le pain et le fromage, contracter un mariage pauvre (V Evolène). *Mârya tè, tou choudré vouero kôtè la châ*, marie-toi, tu sauras combien coûte le sel (V Grône). *Sø maryâ ä ku dø lötâ*, se marier en cul de hotte, se dit quand l'époux va demeurer chez l'épouse (G Bernex). *Sè maryâ avèi lou mandzou dè la rømassø*, se m. avec le manche du balai, ne pas trouver un mari (F Praz-sur-Siviriez). *Tyin tø vø tø märyâ*, quand veux-tu te marier ? (commencement d'une chanson très répandue dans le Jura bernois; elle peint l'insouciance de la jeunesse: Jeannot, à qui s'adresse cette question, prétend nourrir son épouse de pain blanc, la vêtir de soie, etc., voir *Arch. s. trad. pop.* V, 216 ss.). *L'yè la flye dè nouthonr vejin ke ch'è mariâye, Din na méjon dè pourètâ yô lè jelâye. O ! le bon tin ke l'arè l'èpaoja kan revindrè !* C'est la fille de notre voisin qui s'est mariée, Dans une maison « de pauvreté » où elle est allée.

Oh ! le beau temps qu'elle aura l'épouse, quand elle reviendra ! (Chanson pop. fribourgeoise qui peint d'une façon poignante la misère d'un ménage pauvre ; *Gruy. ill.* IV-V, p. 70 ; aussi connue dans le canton de Vaud et en Savoie ; voir *Po recafâ*, p. 200, et Servettaz, *Chans. de la Savoie*, p. 233). *La résse dera : māria-tè, Et lo moulin : n'tè māria pas !* La scie dira : marie-toi, et le moulin : ne te marie pas (à un indécis qui ne se résout pas à se marier, Favrat, *Mél.*, p. 226).

Pour se marier à l'état-civil et à l'église, nous avons les expressions suivantes : I (mariage civil) : *sè maryā tsī lo pētaboson*, chez l'officier d'état-civil (Vd) ; « *au civil* » p. ex. *u sivilə* (V Lourtier) ; *an l'ékōl*, à l'école (B et ailleurs, parce qu'une salle d'école sert souvent de local, d'autant plus que l'officier d'état-civil est très souvent choisi parmi le personnel enseignant) ; *u mouəlin*, au moulin (Vd Leysin, tournure ironique). II (mariage religieux) : à l'église (*mòðī*, F, Vully vaudois), *mòtiə* B, *sarmon* N Noiraigue, *in layzə* V Lourtier, *prīdzo* Vd), ou « devant l'église », *dèvan lo prīrə*, le prêtre, V Evolène, « au prêtre » : *ā prēt* B Pommerats, *ā tχuriə* B Séprais.

Tours plaisants pour *se marier* (nous traduisons en français) : « faire babiller le ministre » (Vd) ; « faire le grand saut », c'est-à-dire du haut de la chaire, par la publication des bans, ou faire la « déguillée », chute (Vd) ; « se tordre le cou » (V, F, B) « se mettre la corde au cou » (partout) ; « se f... loin », « se tirer loin », « se jeter loin » (V Champéry) ; « se mettre en une », c'est-à-dire *ensemble* (V Lourtier) ; *får paså la fan du ku pè atrapaå la fan dédä* (dents, G Bernex). Quelques-unes de ces locutions ont évidemment le sens de *se mésallier*, cf. encore *sè məmaryā*.

III. 1. *Nòi maryā*, nouveau marié (Vd Rossinières), *to frā māryā*, tout frais m. (B Vermes). *Chon maryā !* ils sont mariés, se dit ironiquement d'un mariage malheureux (V Evolène). *Maryā sein iðrə épouzå ou maryā kəman lè-zòzi*, mariés sans être épousés ou mariés comme les oiseaux, d'un concubinage (F Granges-de-Vesin). *On yādzo maryā, tsakon a də l'aréta-tè*,

une fois marié, chacun a de « l'arrête-toi » (Vd Ormont-dessus).

III. 2. *È m'in mi lə pu ā bou, Po s k étō lə pu nityou, You ! Vi-z ä vi d lä märyä. You ! Brïndyin nô·z amour pësä !* Ils m'ont mis le plus au bout, Parce que j'étais le plus jeune, You ! Vis-à-vis de la mariée. You ! Portons la santé à nos amours passés ! (B, *Arch. s. trad. pop.* IV, 163).

Proverbes : *Que tâ sè märyè, mau sè märyè*, qui tard se m., mal se m. *A la coudita que sè märyè, à lezi s'ein repein*, qui se marie à la hâte, s'en repent à loisir. *On è pllie vito* (plus vite) *mariâ que bin lodzî*. Variante valaisanne : *On-n è pyé vito byin maryô kè byin denô*, que bien diné, rassasié. *Po sè peindre et po sè mariâ, ne lâi fau pas gran tein pensâ* (F : *mouja*), pour se pendre et pour se m.; il n'y faut pas longtemps penser. *Ie fau sè mariâ po sè fère à bllamâ, ie fau muri po sè fère à gabâ*, il faut se m. pour se faire (à) blâmer, il faut mourir pour se faire (à) louer. *Ci que märyè onna galéza fënnâ, ein märyè duvè*, celui qui épouse une femme jolie, en épouse deux (non seulement la jolie, mais la laide qu'elle deviendra plus tard) (V Lens, avec plus de force concise : *Marya zënta* (jolie), *marya daous*). *Terra märyè merda et l'ardzein poutè dzein*, la terre s'attache à m. et l'argent allie les vilaines gens. Variante du Valais ; (*ki*) *märyè tèra, märyè mèrda*, qui épouse de la fortune, épouse des occasions de soucis. *Lè louï d'or mariâ lè tiu tor*, les louis d'or accouplent (même) les c... tordus. *Mau sè mariâ, mau sè pa mariâ*. *Mariâdè-vo, mariâdè-vo pa*. *Mô lè motzè, mô lè tavan; mô le piau, mô lè molan, Diabllo l'on, diabllo l'autro*, que vous vous mariiez ou pas, mauvaises les mouches, mauvais les taons, mauvais les poux, mauvaises les teignes, au diable l'un, au diable l'autre. *Maria-tè, ne tè maria pa, Assura que te t'ein repeintra*, marie-toi, ne te marie pas, il est sûr que tu t'en repentiras (*Po.recafâ*, p. 400-402). *I fd bon mariâ dés villié, ôn sè märiè prau sovein*, il fait bon épouser des vieilles, on se marie (au moins) assez souvent (*Rec. Corbaz*, p. 52). *Ci ka sè märyè sin èchin, n'in-n arè jamé rin*, celui qui se marie sans escient, n'en aura jamais rien (Vd Pailly). *Lè*

fəlyè a maryā san pènāblyə a gardā, les filles à marier sont pénibles à garder. *Kō a dai fəlyə a maryā, l̄ai fō də l̄erdzè a p̄lyantā*, qui a des filles à marier, il lui faut de l'argent à planter (à l'origine : à *plenté* = en masse ; Vd Ormont-dessus). *Fō maryā l̄a lāu po l̄aréðā*, il faut m. le loup pour l'arrêter. *Fō éihra dou po sé maryā, yon é yəna*, il faut être deux pour se m., un et une, disent les parents à leurs enfants impatients de se m. *Kan ch̄e maryon, chon pr̄òouk r̄ètso*, quand on se marie, on est (toujours) assez riche (V Grône). *Tòt ch̄e māryè è tòt ch̄e kouët, Chòf yò è li moulèt* (ou : è li tsivrijouët), tout se marie et tout se ramasse, sauf moi et le mulet (le hibou), lamentation des filles à marier (V Anniviers). *Maryā ta fəlyè a boun san, Plyanta ta vənyè a boun plyan*, marie ta fille à bon sang, plante ta vigne de bon plant (G Hermance). *Maryā vuto ou tu, Chovin lè ch'achoupā*, marier vite ou tard, souvent c'est se tromper (F Lessoc). *El è as vit arivā d sə maryā kə də p̄tā*, il est aussi vite arrivé, etc. (N Savagnier). *Su kə s märiə fè bïn, èpə su kə s märiə p̄ fè inkò mə*, celui qui se marie fait bien, et (puis) celui qui (ne) se marie pas fait encore mieux (B Séprais). *Lə adjoué də lä Sin Dni, l'ouər sə märiə an miñā*, le jour de la Saint-Denis, le vent se marie (= ?) à minuit (B Epauvillers). *Märyā ã bon, min d sə rmäryā n vā dyār*, (se) m. est bon, mais de se remarier ne vaut guère (B Develier). *Stu k märiə iñ fō p̄ò son bïn, vər p̄éadrə l̄a bïn, min l fō dm̄orə*, celui qui épouse un fou pour son bien, perdra le bien, mais le fou reste (B Bouignon). *S ã tyin lä bâchatə ã märyā k an tròva l pu də djïndrə*, c'est quand la fille est mariée qu'on trouve le plus de gendres (ib.).

Voir d'autres proverbes sous *maryādzo, fəna, èpāo*.

Hist. maritare, proprement « pourvoir d'un mari », prend dès la haute latinité le sens de *conjoindre*. C'est probablement grâce à la confusion de *mariage* et *noces*, qui est générale, que s'établit sur un terrain plus restreint celle de *marier* avec *épouser*. Ce dernier, ainsi que le mot *mari* (remplacé par *homme*) est très peu usité chez nous.

Eneycl. Se marier, c'est le rêve de toute jeune fille. Aussi employait-on jadis toute sorte de moyens pour savoir si ce vœu se réaliseraient, et nous ne saurions affirmer que toutes ces pratiques soient complètement abandonnées. I. **Oracles**: Les filles effeuillent une grande marguerite des champs en disant: *maryå, på maryå, resta falyå, vəni mouin.na* (devenir nonne); le mot qu'on prononce en arrachant le dernier pétale est décisif (F; B Plagne, où l'on dit plus simplement: *maryè, på maryè*). Si le résultat est négatif, on est renvoyé d'une année (B). S'il est positif, on lance en l'air les étamines de la marguerite, préalablement bien séparées les unes des autres: le nombre d'étamines retombant sur le dos de la main est celui des enfants qu'on aura. Dans le canton de Fribourg, on fait le même jeu avec les pétales et les pistils qu'on dispose sur la main: les pistils jaunes qui retombent sur le dos de la main indiquent le nombre des garçons qu'on aura, les pétales celui des fillettes. — Il faut mettre un trèfle à quatre feuilles sous le gros orteil avant de se chausser: la première personne qu'on rencontrera sera le futur conjoint ou la future conjointe (V Bagnes). — La jeune fille qui désire se marier va déposer au mois de mai, à la tombée de la nuit, une branche de gui au pied de la roche qui forme la grotte de Faira (Jura bernois). Les garçons qui la surprennent ne manquent pas de lui crier: *tu i rvä* (tu y revas, *Arch. s. trad. pop.* VII, 174-175). — Qui réussit à compter neuf étoiles pendant neuf soirées consécutives se mariera dans l'année (neuvaine des étoiles, V Bagnes). — La veille de Noël (à minuit) est particulièrement apte à éclairer les amoureux. C'est le moment qu'on choisit pour verser du plomb fondu dans un vase plein d'eau. Si le plomb reste massif, cela indique la richesse; s'il se désagrège en fragments, la pauvreté; dans la forme qu'il prend on reconnaît, en y mettant un peu de bonne volonté, un instrument aratoire, une arme, un ustensile de ménage, ce qui indique la condition du futur. Autrefois, au temps des petites fenêtres encadrées de plomb, ce métal ne manquait pas dans les

familles. On avait aussi l'habitude de fondre à domicile les balles de fusils. A défaut de plomb, on fondait de la cire (qui se trouvait dans chaque panier à ouvrage tant qu'on cirait encore le fil à coudre). Si les gouttelettes de cire s'accostaient dans l'eau, c'était un signe de mariage ; si elles semblaient se fuir, un présage du contraire. — A la même heure, les filles s'approchaient « à reculons » du tas de bois bien amoncelé sous l'auvent et en retiraient une bûche, la première que la main touchait. Si la bûche était belle, droite, le futur serait de belle stature ; si elle était recourbée, noueuse, il serait d'humeur difficile. Il fallait ensuite aller frapper de cette bûche à l'étable à porcs. Si le cochon ne répondait pas, le mari serait facile à mener ; s'il grognait, il serait grincheux. Inutile de dire que les filles prenaient garde de ne pas frapper trop fort (Vd, B, voir *Bull. du Gloss.* IV, 24). — On pouvait aussi consulter une aiguillée de fil qu'on avait filée pendant que la « retraite » (le couvre-feu) sonnait, et qu'on attachait, en cachette et sans lumière, à une croisée de chemins. Le premier qui passait et qui cassait le fil était le futur (Vd.). — On rêvait de son futur en disant le soir de Noël trois fois l'oraison dominicale et en montant dans son lit en lui tournant le dos (Vd Vallée de Joux). — La coutume existe encore de se faire *viria lé kätch'*, tourner les cartes, par quelque commère passant pour s'y connaître (B et ailleurs). — La veille de l'an, en entendant frapper les douze coups de minuit, il fallait écrire son nom. On voyait alors en songe l'image du futur (Vd Le Chenit). — **II. Prédiction** : Pour être sûres de trouver un mari, les jeunes couturières mettaient de leurs cheveux dans l'ourlet d'une robe de mariée (ib.). — La personne à qui l'on verse à boire la dernière goutte d'une bouteille se mariera dans l'année (G Bernex). — Si, le jour des Brandons, un garçon et une jeune fille sautent le feu sans le toucher, ils se marieront (ib.). — Le garçon dont une fille rêve le soir de la messe de minuit, deviendra son mari (ib.). — La fille d'honneur qui reçoit de la mariée un bout de son voile et un bouton de sa couronne, se

mariera dans les douze mois suivants (ib.). — On recommande partout aux jeunes filles de ne pas entamer une miche de pain ni un morceau de beurre moulé, si elles ne veulent pas risquer de coiffer sainte Catherine. — Trop aimer les chats empêche de se marier (Vd Ormonts).

Dans plusieurs parties de la France, on a découvert des traces d'un rite curieux : les filles désireuses de se marier dans l'année montaient sur une roche doucement inclinée et se laissaient glisser du haut en bas. Si elles ne s'écorchaient pas, elles se croyaient assurées de trouver bientôt un mari. M. Sébillot croit que la *Pirra Lozenza*, en Valais, sur laquelle les bergers s'amusent encore à glisser (selon B. Reber, *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1903, 33), a pu servir autrefois au même but (*Le Folk-Lore de France*, I, 338).

Voir d'autres traits de superstition concernant le mariage sous *maryādzo*, *Encycl.*

L. GAUCHAT.



LES ÉQUIVALENTS D'« IMPORTUNER » DANS LE PARLER SUISSE ROMAND¹



Le parler de la Suisse romande — l'auteur de ces lignes connaît surtout celui de Neuchâtel — renferme une jolie collection de termes, plus ou moins pittoresques, pour rendre l'idée d'« importuner » quelqu'un. Nous avons une trentaine de façons de dire : « Vous m'ennuyez ! » qui toutes, sous leur apparente synonymie, comportent des nuances souvent expressives. Au reste, le français d'outre-Jura, même abstraction faite de l'argot, n'est guère moins riche en termes, en nuances et en images exprimant des idées analogues. A côté d'impor-

¹ La substance de cet article est tirée d'un glossaire du français suisse romand en préparation.